

Le Triangle
Rue du Beau Site 28
6032 Mont-sur-Marchienne

Objet : Projets PRW/PNRR - Demande de permis (urbanisme/environnement /unique) - Le Triangle

Monsieur GOBLET Christian
Président,

Le Gouvernement wallon a décidé d'établir un cadastre de tous les permis (d'urbanisme, d'environnement et uniques) nécessaires pour mener à bien les projets du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et du Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR).

Après examen et selon les informations dont nous disposons, il apparaît que les projets mentionnés dans le tableau infra, pour lesquels vous bénéficiez de subsides, impliqueraient l'obtention de permis.

V Les données sont correctes ?

Veillez nous transmettre pour chacun des permis identifiés la date de dépôt estimée de chaque demande de permis (MM/AAAA) via l'adresse suivante :
qualite.territoire@spw.wallonie.be

X Les données sont incorrectes ou incomplètes ?

Veillez nous communiquer une version actualisée avec mention de la date de dépôt estimée de chaque demande de permis via l'adresse suivante
qualite.territoire@spw.wallonie.be

Une réponse est attendue le plus rapidement possible et dans tous les cas au plus tard le 28 août, afin de permettre un reporting au Gouvernement.

N° projet PRW	Nom du projet	Entité gestionnaire	Nom du projet bénéficiaire	Permis Urbanisme	Permis Environnement	Permis Unique	Date de dépôt du permis (MM/AAAA)
PRW_252b_PJ	PRG 252 - Rénover et créer des places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans- abri ou mal logés	SPW IAS	PNRR/AS/2021- 1 2026/HT11				

Nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes :

Lors de l'introduction de vos futures demandes de permis, il est essentiel que vous indiquiez dans l'intitulé de la demande la mention PRW/PNRR. Ceci est une condition nécessaire pour porter à la connaissance des autorités le fait que vous introduisez un permis lié à un projet soutenu dans le cadre du PRW/PNRR et cela leur permettra de réaliser un suivi rapproché de votre dossier.

Toujours dans l'optique de vous offrir un suivi efficace, nous vous recommandons de prendre contact avec les fonctionnaires techniques/fonctionnaires délégués afin que ceux-ci vous accompagnent dès l'élaboration du dossier. Vous trouverez leurs coordonnées via les liens suivants :

- Fonctionnaires délégués :
[Les directions extérieures de la DGO4 \(wallonie.be\)](#)
- Fonctionnaires techniques :
<https://permis-environnement.spw.wallonie.be/home/plus-dinfos.html#qui-contacter>

La présente ne constitue aucunement une autorisation de permis ni une promesse d'octroi des permis.

Votre dossier ne pourra faire l'objet d'une décision d'octroi ou de refus qu'une fois introduit et à l'issue de l'analyse effectuée par l'autorité compétente.

Toute information relative à ce courrier pourra être obtenue auprès de votre gestionnaire dont les coordonnées sont reprises dans le cadre ci-dessous.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire en nos meilleurs sentiments.

Bénédicte HEINDRICHS



Directrice Générale
SPW ARNE

Annick FOURMEAUX



Directrice Générale
SPW TLPE



CONTACT

Direction générale TLPE
Rue des Brigades d'Irlande 1
B - 5100 Jambes

VOTRE GESTIONNAIRE

qualite.territoire@spw.wallonie.be

VOTRE DOSSIER :

Numéro : /
Vos références : /
Nos références : /

Veillez à conserver ce document !

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :
www.le-mediateur.be.